Association Internationale Clé Pour la Paix

Fiche technique

Mission:

- Prendre part au dialogue et à la cohabitation entre cultures.
- Promouvoir l'investissement matériel et immatériel.
- Lancer un débat sur les politiques publiques.
- Créer une société moderne et développé à travers l'intégration des jeunes de toute nationalité dans la vie sociale, environnementale, économique, sportive et celle relative à la santé, par le truchement d'outils pédagogiques et de formations dans le cadre d'un développement humain durable.

Vision:

Mettre en valeur l'élément humain et s'atteler à sa formation dans une approche participative pour le développement et la modernisation de la société.

Principes:

L'Association Internationale Clefs Pour la Paix prend l'engagement de réaliser ses objectifs en respectant les principes suivants : Paix et Cohabitation – Liberté et Transparence – Démocratie participative – Crédibilité et Amitié – Solidarité, Dignité et Egalité.

- L'association détient les droits de la propriété intellectuelle de l'événement : Forum du Dialogue et de l'Investissement, dont la première édition est organisée à Meknès sous le thème : L'Afrique, cultures et cohabitation.
- Organiser des Débats, tables rondes, ateliers, et forums nationaux et internationaux, relativement aux domaines de l'environnement, la culture, l'immigration, l'économie, l'économie sociale sportive et celle ayant trait à la santé.

L'association œuvre à réaliser les objectifs suivants :

- Oeuvrer à consolider le développement des cultures africaines, à promouvoir le dialogue interculturel et la cohabitation religieuse sur les plans national et international.

- Mettre en valeur et gérer les talents des jeunes dans le but de réaliser une renaissance culturelle, artistique et sociale intégrée, à travers divers ateliers dans les domaines de l'environnement, du théâtre, de la musique et du sport.
- Rehausser le niveau de prise de conscience chez les jeunes et les inciter à asseoir davantage de solidarité pour œuvrer dans le cadre de nobles causes au profit des peuples africains et des peuples du Monde entier.
- organise des œuvres caritatives, des compagnes médicales, et des événements de solidarité sur les plans national et international.
- l'Association possède le droit d'ester en justice, de représenter et de défendre les droits politiques, de culte, sociaux, de santé, culturels, environnementaux et sportifs des immigrés résidant au Maroc et à l'étranger, comme les droits relatifs à leurs sociétés et biens, le droit de la propriété intellectuelle et autres devant les tribunaux, les administrations publiques, et les organisations gouvernementales et non gouvernementales, sur les plans national et international.
- Renforcer les liens humains et mettre sur pied des partenariats avec des institutions, autorités et organisations culturelles, sportives, caritatives, sociales, économiques, et de santé, oeuvrant à la concrétisation des mêmes objectifs, sur les plans national et international.

L'Association possède le droit d'ester en justice, de représenter et de défendre les droits politiques, de culte, économiques, sociaux, culturels, des marocains du monde (marocains résidents à l'étranger), comme les droits relatifs à leurs sociétés et biens, le droit de la propriété intellectuelle et autres devant les tribunaux, les administrations publiques, et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, sur les plans national et international.

Prendre part à l'enrichissement des cultures et langues autochtones de toutes les tribus et peuples du monde et de l'Afrique, et également, mettre en exergue le patrimoine local et l'histoire de la région.

- Tisser des liens fraternels avec les peuples de l'Afrique et ceux du monde entier, et conclure des conventions et partenariats avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales.
- Appuyer l'action nationale sociale et de solidarité d'ordre humanitaire au sein de l'économie mondiale et africaine, veiller à l'intégration des personnes non intégrées, et gérer les centres des réfugiés et immigrés.
- Lutter contre la marginalisation sociale, prôner la culture de la paix, des droits de l'Homme, de la tolérance, de la cohabitation, et de l'action bénévole dans l'intérêt des individus et de l'environnement.

- Dédier un site ad hoc de l'Association pour communiquer sur ses activités, objectifs et projets.
- Défendre les libertés individuelles, les grandes causes nationales et l'intégrité territoriale des nations.
- Organiser des rencontres, événements et forums à l'effet de promouvoir l'esprit du dialogue et de la cohabitation, booster le développement et l'investissement, et mettre en place des activités artistiques pour protéger et mettre en valeur les aspects culturels et civilisationnels de l'espace africain et mondial.
- Organiser des modules de formation, mener des programmes pédagogiques et techniques au profit des adhérents, en collaboration avec divers intervenants de la société civile et du monde de l'économie sur les plans national et international.
- Organiser des concours artistiques et culturels, des présentations théâtrales et musicales, des projections cinématographiques, des expositions de peinture, des voyages, des activités sportives et de divertissement, à dessein de développer le comportement individuel.
- Organiser des campagnes de sensibilisation et de pédagogie relativement à la thématique de l'environnement, en attirant l'attention de la jeunesse sur l'importance de l'environnement comme élément clé du développement local, et de la conservation de l'héritage culturel immatériel.
- Organiser des excursions et des visites pédagogiques sur le terrain, pour connaître les zones touristiques de la région et consolider les liens d'amitié entre les différents peuples de l'Afrique et du monde, et ce, à travers la communication et l'échange de visites.
- Réaliser des projets d'intérêt public, mettre en place des activités rémunérées, et y participer sur les plans national et international.
- Mettre en œuvre les prescriptions des traités, conventions et partenariats internationaux entérinés par le Royaume du Maroc, ainsi que ceux non gouvernementaux, et les lois nationales ayant trait aux domaines de la santé, du sport, de l'immigration, du développement, de l'économie, de la cohabitation, de l'environnement et des droits de l'Homme.
- Mettre en exergue le rayonnement religieux et la cohabitation culturelle qui soustendent l'action du Royaume du Maroc au sein de l'Afrique et dans le monde entier.